



Le rapport initial en bref

Le 3 mai 2024, la commissaire Marie-Josée Hogue a déposé son [rapport initial](#). Ce rapport a marqué la fin de la première phase des travaux de la Commission sur l'ingérence étrangère. Durant cette phase, des milliers de documents ont été révisés et plus de 60 témoins ont été entendus au cours de 21 jours d'audiences.

L'objectif principal du rapport initial est de permettre au public de mieux comprendre ce qu'est l'ingérence étrangère, pourquoi nous devrions nous en méfier, comment elle s'est manifestée lors des deux dernières élections fédérales générales et comment le gouvernement y a répondu.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des principaux enjeux, événements et conclusions mentionnés dans le rapport initial.

L'ingérence étrangère...

N'est pas nouvelle. Depuis des décennies au Canada et dans le monde entier, elle représente une menace pour la sécurité nationale. Mais elle évolue, reflétant de nombreux changements géopolitiques et technologiques.

Est constante. L'ingérence étrangère se manifeste sur une base continue au Canada. Elle ne se manifeste pas uniquement pendant les élections.

Est un ensemble d'activités clandestines, trompeuses ou menaçantes menées par un État étranger, ou par des personnes qui agissent en son nom, et qui portent atteinte aux intérêts du Canada.

N'est pas toujours claire ni évidente. Dans la pratique, la frontière entre l'influence étrangère (légitime) et l'ingérence étrangère (illégitime) peut être difficile à tracer. Il existe souvent une zone grise où des acteurs étrangers peuvent utiliser des canaux établis et légitimes pour s'engager dans des activités secrètes afin de promouvoir leurs intérêts nationaux.

Se présente sous différentes formes. Les États et les acteurs non étatiques qui s'engagent dans l'ingérence étrangère :

- **Utilisent différentes tactiques pour interférer avec la démocratie canadienne**, comme le développement de relations à long terme avec leur cible, l'offre de soutien financier et de pots-de-vin, le chantage, les menaces, les cyberattaques, les campagnes de désinformation et le recours à des intermédiaires afin de masquer le lien entre les activités d'ingérence et l'État étranger.
- **Ciblent de nombreux groupes** : les candidats et les élus, les fonctionnaires et le personnel politique, les électeurs, les groupes d'intérêt (comme les donateurs, les lobbyistes et les groupes communautaires) et les médias (les médias de masse et les médias de sources communautaires).

- **Peuvent avoir un intérêt particulier à cibler les communautés issues des diasporas**, notamment pour faire taire la dissidence, amplifier les messages de l'État étranger, contrôler l'opinion publique et semer la discorde. Les membres des communautés issues des diasporas subissent certaines des conséquences les plus néfastes de l'ingérence étrangère, notamment la menace de représailles contre les membres des familles qui vivent dans le pays d'origine.

Pour plus d'information :

[Chapitre 4 - Qu'est-ce que l'ingérence étrangère ?](#)

[Annexe B - Questions et réponses sur les élections, l'ingérence étrangère et les commissions d'enquête](#)

Les répercussions de l'ingérence étrangère

Le rapport initial est clair : des États étrangers se sont livrés à des activités d'ingérence étrangère lors des deux dernières élections générales canadiennes.

La République populaire de Chine (la « RPC ») représente actuellement la menace d'ingérence étrangère la plus persistante et la plus sophistiquée pour le Canada. Toutefois, le renseignement disponible au Canada identifie aussi la Russie, l'Inde, le Pakistan et la République islamique d'Iran, entre autres pays, comme de possibles acteurs de l'ingérence étrangère au Canada.

Compte tenu de cette réalité, le rapport initial examine une série de questions liées aux élections générales de 2019 et 2021 et aux répercussions que l'ingérence étrangère a pu avoir sur celles-ci. Ces questions et les conclusions de la Commissaire sont résumées ci-dessous.

L'ingérence étrangère a-t-elle porté atteinte à l'intégrité du système électoral ?

Non. Les deux élections ont été administrées avec intégrité, tant au niveau national qu'au niveau des circonscriptions. Les électeurs ont pu voter et leurs votes ont été dûment enregistrés et comptabilisés. Il n'y a aucune preuve du contraire.

L'ingérence étrangère a-t-elle eu une incidence sur l'identité du parti qui a pris le pouvoir en 2019 ou en 2021 ?

Non. Le Parti libéral aurait pris le pouvoir en 2019 et en 2021, avec ou sans ingérence étrangère.

L'ingérence étrangère a-t-elle eu une incidence sur les résultats des élections au niveau des circonscriptions ?

Il est possible que les résultats d'un petit nombre de circonscriptions aient été affectés, mais on ne peut l'affirmer avec certitude. Dans ces circonscriptions, l'ingérence étrangère pourrait avoir eu une incidence sur les courses à l'investiture et sur la campagne électorale, affectant la personne qui a été élue au Parlement ou le parti qui a remporté le siège.

L'ingérence étrangère a-t-elle eu une incidence sur l'écosystème électoral dans son ensemble ?

Oui. Peu importe leur incidence sur les résultats précis des élections, les événements identifiés dans le rapport initial ont probablement diminué la capacité de certains électeurs de voter de façon éclairée, ce qui a entaché le processus. Cet impact a probablement été faible jusqu'à présent, mais il pourrait s'aggraver.

L'ingérence étrangère a-t-elle ébranlé la confiance du public envers la démocratie canadienne ?

Malheureusement, oui. Miner la confiance dans la démocratie et le gouvernement est l'un des principaux objectifs de plusieurs États qui se livrent à de l'ingérence étrangère. C'est peut-être là le plus grand préjudice que le Canada ait subi du fait de l'ingérence étrangère.

L'ingérence étrangère a-t-elle affecté toute la population de manière égale ?

Non. Si toute la population canadienne est victime de l'ingérence étrangère, les moyens et les méthodes d'ingérence étrangère nuisent de manière distincte aux communautés issues des diasporas au Canada. Leurs expériences ne doivent pas être ignorées et une attention particulière doit leur être accordée.

Pour plus de détails sur ces conclusions, voir le [Chapitre 8 – L'évaluation des répercussions](#).

Autres informations que vous trouverez en naviguant dans le rapport initial

<p><i>Faits saillants du rapport</i> (résumé de 15 pages des principales conclusions du rapport initial)</p>	<p><i>Table des matières</i> (aperçu complet du rapport initial)</p>
--	--

Revue chronologique des événements qui ont mené à la création de la Commission.

→ [Chapitre 1 – Comment la Commission sur l'ingérence étrangère a vu le jour](#)

Détails sur le mandat de la Commission et sur l'organisation de son travail.

→ [Chapitre 2 – Le mandat de la Commission](#)

→ [Annexe C – L'organisation et le fonctionnement de la Commission](#)

Règles et notions liées au renseignement et aux informations classifiées, et approche adoptée par la Commission pour équilibrer la transparence et les différents intérêts en matière de sécurité.

→ [Chapitre 3 – La transparence et la confidentialité à des fins de sécurité nationale](#)

Description des agences de renseignement et des autres entités et processus fédéraux qui répondent à l'ingérence étrangère, et description de la circulation d'information au sein du gouvernement.

→ [Chapitre 5 - Comment le Canada répond-il à l'ingérence étrangère ?](#)

Allégations spécifiques d'ingérence étrangère lors des élections générales de 2019 et réponses du gouvernement → [Chapitre 6 - Les élections générales de 2019](#)

Exemples :

- Irrégularités dans la course à l'investiture du Parti libéral dans Don Valley-Nord (Ontario).
 - Activités d'ingérence de la PRC dans le Grand Vancouver.
 - Allégations d'un soutien financier de 250 000 \$ à un groupe d'acteurs menaçants, connus ou présumés, et liés à la RPC au Canada.
 - Tentatives de la part de certains représentants du gouvernement du Pakistan présents au Canada afin d'influencer de manière clandestine la politique fédérale canadienne.
 - Articles négatifs au sujet du premier ministre sur un site Web appelé *Buffalo Chronicle*.
-

Allégations spécifiques d'ingérence étrangère lors des élections générales de 2021 et réponses du gouvernement → [Chapitre 7 - Les élections générales de 2021](#)

Exemples :

- Désinformation visant la plateforme politique du Parti conservateur du Canada, son leader Erin O'Toole et son candidat Kenny Chiu dans la circonscription de Steveston-Richmond-Est (Colombie-Britannique).
 - Soupçons d'activités d'ingérence étrangère dans la région du Grand Vancouver visant la députée du Nouveau parti démocratique Jenny Kwan et d'autres candidats.
 - Soutien financier clandestin potentiel en provenance du gouvernement indien.
 - Activités présumées de désinformation russe.
-

La deuxième phase des travaux de la Commission et les consultations publiques

Le travail de la Commission est loin d'être terminé et la deuxième phase est déjà en cours.

Au cours de cette phase, la Commission examinera la capacité des différents acteurs et processus étatiques à détecter, prévenir et contrer l'ingérence étrangère. Elle formulera aussi des recommandations en vue de renforcer cette capacité.

La Commission devra notamment examiner :

- La manière dont le renseignement et les informations sur l'ingérence étrangère devraient être communiqués au gouvernement, au public et aux personnes susceptibles d'y être exposées, ainsi que l'opportunité pour nos agences de renseignement de partager davantage d'information.

- Une série d'enjeux qui pourrait inclure les défis de la lutte à la désinformation et à la désinformation en ligne.
- Les règles, ou l'absence de règles, relatives aux assemblées d'investiture. La première phase a démontré que ces assemblées sont particulièrement vulnérables à l'ingérence étrangère.

Les consultations publiques

Il est probable que l'ingérence étrangère s'accroisse et entraîne des conséquences néfastes sur notre démocratie si des mesures vigoureuses ne sont pas prises pour la détecter et mieux la contrecarrer. Il faut décourager ce phénomène et prendre des mesures afin d'atténuer ses effets et ainsi protéger notre démocratie et l'ensemble de la population.

C'est pourquoi la Commission a mis en place un processus de consultations publiques. Tous les membres du public, et particulièrement les membres des communautés issues des diasporas, sont invités à partager leur expérience et leurs idées quant aux enjeux liés à l'ingérence étrangère dans nos institutions démocratiques.

Vous trouverez ici plus d'information sur les consultations publiques de la Commission : <https://commissioningerenceetrangere.ca/consultation-publique/observations-par-des-individus>

La commissaire Hogue prévoit de déposer son rapport final au mois de décembre 2024.